



TESTS DANSE

Certificat médical

Vous devez fournir obligatoirement à l'enseignant-e, le jour du test ou du stage, un certificat médical autorisant la pratique de la danse pour toute l'année scolaire 2024-2025

En l'absence de ce document, l'élève ne sera pas accepté-e le jour du test de danse ou du stage

Tenue pour les tests

→ venir avec caleçon sans pieds et tee-shirt ou tenue de danse personnelle – cheveux attachés
→ pour le hip-hop : venir avec des baskets réservées à la pratique en salle

Date et horaire des tests de danse

Enfants en CE1 :	mercredi 4 septembre de 14h à 15h
Enfants en CE2 :	lundi 9 septembre de 17h30 à 18h30
Enfants en CM1 / CM2 :	mardi 10 septembre de 17h30 à 18h30
Élèves collégien-nes débutant-es hors cursus (classiques et/ou contemporains) :	mardi 10 septembre de 18h45 à 19h45
Élèves collégien-nes classique :	mercredi 11 septembre de 14h à 15h
Élèves collégien-nes contemporain :	mercredi 11 septembre de 15h30 à 16h30
Élèves lycéen-nes (et plus) contemporain :	stage du lundi 9 au mercredi 11 septembre de 19h à 20h30
Élèves lycéen-nes (et plus) classique :	stage du lundi 16 au vendredi 20 septembre entre 18h et 21h
Hip-hop :	mercredi 11 septembre entre 17h et 19h
Atelier contemporain hors cursus :	mercredi 11 septembre de 19h à 20h

**Affichage de l'organisation des tests le vendredi 6 septembre à partir de 18h au Conservatoire
ou sur www.conservatoire-grenoble.fr**

**La liste des élèves admis-es sera affichée le jeudi 12 septembre
à partir de 18 heures au Conservatoire et sur www.conservatoire-grenoble.fr
(La liste des élèves lycéen-nes (et plus admis-es) en classique sera affichée le lundi 23 septembre à partir de 12h
au Conservatoire et sur www.conservatoire-grenoble.fr)**